

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Avis d'intention des assujettis et autres avis
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Protection des dépôts
 - 5.7 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

COMPAGNIE D'ASSURANCE ELECTRIC

Avis d'intention de changer de nom

Conformément à l'article 148 de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ c. A-32.1, **Compagnie d'assurance Electric** (nom utilisé au Québec par Electric Insurance Company), qui détient l'autorisation d'exercer au Québec l'activité d'assureur, a donné un avis faisant état de son intention de changer de nom pour celui de :

Assurance Internationale RiverStone

(nom utilisé au Québec par RiverStone International Insurance, Inc.)

Le siège de l'assureur est situé au :

75 Sam Fonzo Drive
Beverly MA 01915
États-Unis

L'Autorité procédera au réexamen de l'autorisation de l'assureur en raison du changement de nom. La décision sera publiée au Bulletin.

Pour plus d'information concernant cet assureur, veuillez accéder au *Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie* disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse suivante :

<https://lautorite.qc.ca/grand-public/registres/registre-assureurs-institutions-de-depots-et-societes-de-fiducie>

Le 9 janvier 2025

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

COMPAGNIE TRUST BNY CANADA

Avis du maintien d'une autorisation à la suite d'un changement de nom

Avis est donné que l'Autorité des marchés financiers maintient inchangée l'autorisation d'exercer au Québec l'activité de société de fiducie de Compagnie Trust BNY Canada (nom utilisé au Québec par BNY Trust Company of Canada) à la suite du réexamen effectué en raison de son intention de changer son nom pour celui de :

Fiducie Computershare Avantage du Canada (nom utilisé au Québec par Computershare Advantage Trust of Canada)

Cet avis fait suite à l'avis d'intention publié le 5 décembre 2024.

Pour plus d'information concernant cette société de fiducie, veuillez accéder au *Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie* disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse suivante :

<https://lautorite.gc.ca/grand-public/registres/registre-assureurs-institutions-de-depots-et-societes-de-fiducie>

Le 9 janvier 2025

Erratum

Avis de révocation volontaire et complète d'une autorisation La Compagnie d'assurance-vie Allianz d'Amérique du Nord

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée lors de la publication de l'Avis de révocation volontaire et complète de l'autorisation (l'« Avis ») de La Compagnie d'assurance-vie Allianz d'Amérique du Nord (« Allianz »).

L'Avis n'aurait pas dû être publié à la section 5.4.2 – *Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne* du bulletin du 19 décembre 2024 (vol. 21, n° 50) mais uniquement à la section 5.4.1 – *Assureurs* de ce bulletin considérant qu'il ne vise que la révocation volontaire de l'autorisation à exercer l'activité au Québec d'assureur d'Allianz.

Le 9 janvier 2025

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 PROTECTION DES DÉPÔTS

Aucune information.

5.7 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.